



Faire venir ma mère pour un long séjour

Par **samia_old**, le **06/07/2007** à **12:38**

Bonjour,

voilà, je suis résidente Algérienne en situation régulière depuis 8 ans, et j'ai obtenu une carte de résidente de 10 ans. J'aimerais faire venir ma mère en France et lui faire faire un titre de séjour afin qu'elle puisse vivre chez moi autant qu'elle veut, et aller et revenir quand elle veut (éviter de demander le visa....)

j'aimerais savoir qu'elle sont les démarches à faire, et dans quelle catégorie cela rentre, car j'ai regardé les lois sur le net, et apparemment le regroupement familial ne concerne que les conjoints et descendants, qu'en est il des ascendants (Algériens)?

pour info, ma mère est âgée de 69 ans et est veuve, et je peux la prendre en charge à 100%.

Merci de répondre à mes questions.

Cordialement,